

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1898.

---

Budget des Dotations pour l'exercice 1899 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. COOREMAN.

---

MESSIEURS,

Le projet amendé du Budget des Dotations pour l'exercice 1899, tel qu'il a été présenté par le Gouvernement, s'élève à 5,060,370 francs.

Dans ce chiffre, le Budget de la Chambre des Représentants figure pour 1,014,720 francs; mais il résulte du rapport déposé le 13 décembre dernier par la Commission de comptabilité, que celle-ci a arrêté ce Budget à 1,005,070 francs. Si ce dernier chiffre est approuvé par la Chambre, il s'ensuivra que le Budget des Dotations pour 1899 s'élèvera, au total, à 5,048.720 francs.

Dans les Sections, le projet de Budget n'a donné lieu à aucune observation. La Section centrale l'a approuvé à l'unanimité de ses membres présents, et a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
COOREMAN.

*Le Président,*  
A. BEERNAERT.

---

(1) Budget, n° 83, III (session de 1897-1898).

Budget amendé, n° 3, III.

Rapport sur le Budget de la Chambre, n° 41.

(2) La section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. COOREMAN, D'URSEL, ROGER, COOREMAN, HENRI DELVAUX et DE WINTER.